

Compte rendu du conseil municipal du 15/04/2021

Présents : Patrick RIVEMALE, Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

Absent excusé : Laurent Bernat

Secrétaire de séance : Nathalie RICARD

1- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 : budget principal

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice est de 276 120.15 € correspondant au résultat de l'exercice (104 062.03 €) et au report du résultat antérieur (172 058.12 €) est affecté comme suit :

- En section d'investissement (au compte R1068, réserves) : 261 001.65 €
- Excédent reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte R002) : 15 118.50 €

2- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 : budget assainissement

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice est de 34 404.31 € correspondant au résultat de l'exercice (17 649.05 €) et au report du résultat antérieur (16 755.26 €) est affecté comme suit :

- Excédent reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte R002) : 34 404.31 €

3 - Vote du budget primitif général de la commune : exercice 2021

Madame RAMONDENC Viviane, adjoint aux finances, présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 préparées par Monsieur le Maire. Celles-ci s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement:

Dépenses: 540 581 euros

Recettes: 540 581 euros

Section d'investissement:

Dépenses: 992 776 euros

Recettes: 992 776 euros

Voté à l'unanimité

4- Vote du budget primitif- Service Assainissement. - Exercice 2021

Madame RAMONDENC Viviane, adjoint aux finances, présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 du service Assainissement préparées par Monsieur le Maire. Celles-ci s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit

Section d'exploitation:

Dépenses: 93 651 euros

Recettes: 93 651 euros

Section d'investissement:

Dépenses: 283 325 euros

Recettes: 283 325 euros

Voté à l'unanimité

5- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et rappelle qu'il lui appartient de fixer, chaque année, les taux des impositions directes locales.

La réforme relative à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales impacte les ressources fiscales des communes.

Pour compenser la perte de produit la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes. Ainsi le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental.

Il en résulte, pour la commune de Montlaur, que le taux de référence du foncier bâti communal pour 2021 correspond à la somme du taux communal (9,50 %) et du taux départemental (20,69 %). Un coefficient correcteur de 0,469313 est appliqué pour avoir une ressource fiscale identique aux années précédentes.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,19 %,
taxe foncière (non bâti) : 40,71 %.

6- Attribution de subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

* Association Ecrin du Dourdou « Section Rougier en Couleurs » Montlaur : 200 euros

Une somme de 2000 euros sera aussi attribuée pour la réalisation par des artistes aveyronnais d'une fresque au skatepark.

* Association de Sauvegarde et Restauration de l'Eglise de Briols : 500 euros

* Association des Parents d'Elèves de Montlaur (A.P.E.) : une somme sera directement versée à la coopérative scolaire pour compenser le versement qui y est habituellement fait par l'APE, celle-ci n'ayant pu organiser les animations habituelles pour cause de pandémie.

Fin de la séance : 22h 10

